



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
24 novembre 2020

Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

15 et 16 février 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2020, du 15 au 16 septembre 2020

I. Questions d'organisation

1. En raison de l'actuelle pandémie de COVID-19, la deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue virtuellement via la plateforme Zoom les 15 et 16 septembre 2020.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la deuxième session ordinaire (UNW/2020/L.4), et approuvé le rapport de la session annuelle, qui s'est tenue du 22 au 23 juin 2020 (UNW/2020/6). Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail envisagés pour la première session ordinaire de 2021, prévue les 15 et 16 février, et examiné le projet de plan de travail annuel pour 2021 en vue d'adopter celui-ci lors de la première session ordinaire de 2021.
3. Le Conseil d'administration a adopté quatre décisions : 2020/7 – Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes ; 2020/8 – Rapport sur la proposition détaillée conjointe sur la politique de recouvrement des coûts ; 2020/9 – Méthodes de travail du Conseil d'administration ; et 2020/10 – Politique d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Toutes sont jointes en annexe du présent document.

II. Déclarations liminaires

4. M^{me} Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, a remercié en préambule le Président et le Bureau pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à l'œuvre d'ONU-Femmes, et en particulier pour les efforts qu'ils ont bien voulu consacrer au resserrement des priorités stratégiques du Conseil d'administration, dans le cadre de ses délibérations et de sa fonction de supervision, et ce à plus forte raison que nous traversons une période d'incertitude et de turbulences.



5. La Directrice exécutive a exprimé sa reconnaissance au Conseil d'administration pour avoir soutenu les manifestations de commémoration du dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes. Elle a souligné que les progrès accomplis en faveur des femmes et des filles étaient le fruit de la collaboration de l'ensemble des parties prenantes, notamment les États Membres, les acteurs de la société civile, le système des Nations Unies, ainsi que les nombreux autres partenaires ayant apporté leur contribution. Elle a toutefois averti que ces réalisations étaient actuellement menacées, en raison des inégalités persistantes auxquelles doivent faire face les femmes et les filles, et de leur aggravation du fait de la pandémie de COVID-19. Elle a appelé les États Membres à prendre des mesures pour empêcher que ne se réalisent les prévisions alarmantes selon lesquelles d'ici à 2021, pour 100 hommes âgés de 25 à 34 ans vivant dans l'extrême pauvreté, on compterait 118 femmes, un écart qui risquerait de se creuser davantage pour atteindre 121 femmes pour 100 hommes d'ici à 2030. Attirant l'attention sur la réunion de haut niveau Beijing+25, prévue le 1^{er} octobre 2020 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, elle a exhorté les gouvernements à tous y envoyer leur chef d'État et de gouvernement, dans la mesure du possible, en signe d'engagement fort en faveur de l'égalité des sexes, et à faire des déclarations d'actions et d'engagements en promettant d'œuvrer de concert pour éviter qu'un tel scénario se produise.

6. Revenant sur les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes depuis 1995, la Directrice de l'Entité a illustré ses propos par plusieurs exemples concrets, notamment la création d'ONU-Femmes en 2010. Elle a également fait mention de la société civile et du mouvement de défense des droits des femmes, deux acteurs ayant joué un rôle de premier plan lors de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995. Elle a insisté sur le fait que ces partenaires demeuraient indispensables pour mener à bien la mission d'ONU-Femmes, puisqu'aujourd'hui encore, et bien que leur activité soit insuffisamment financée, ils continuent de faire entendre la voix des femmes en faisant preuve de résilience et d'ingéniosité. Bien que la pandémie ait mis en péril ces institutions capitales, la communauté internationale est capable, en faisant montre de générosité et en unissant ses forces, de permettre à ces acteurs de continuer à jouer un rôle actif.

7. La Directrice de l'Entité a souligné l'importance de la parité des sexes pour atteindre les objectifs de l'initiative « Planète 50-50 d'ici 2030 », et réaffirmé que les Nations Unies et les gouvernements devaient faire preuve de leadership en ce sens. À cet égard, le mandat attribué à ONU-Femmes à l'échelle du système des Nations Unies, à savoir diriger et coordonner les actions en faveur de l'égalité des sexes menées par les Nations Unies, est plus essentiel que jamais. Le jour du troisième anniversaire de la publication de la Stratégie de parité des sexes du Secrétaire général des Nations Unies, ONU-Femmes présentera des directives relatives à l'environnement favorable à la parité à l'échelon local, contenant notamment des recommandations sur les actions à mettre en place pour accélérer l'atteinte de la parité sur le terrain. Pour accroître la transparence et la responsabilité, ONU-Femmes prévoit également de publier un rapport parallèle de suivi de la Stratégie de parité des sexes par la société civile.

8. Il y a 25 ans, il a été reconnu que des facteurs intersectionnels, tels que l'identité sexuelle, l'origine ethnique, l'âge et le handicap, accentuaient la discrimination à l'égard des femmes. La question du racisme a depuis resurgi au cœur des débats. La Directrice a souligné qu'ONU-Femmes restait déterminée à contribuer à l'adoption de bonnes pratiques à cet égard au sein des Nations Unies. Pour répondre à l'appel du Secrétaire général, elle a évoqué l'organisation de véritables débats sur le thème du racisme, y compris au sein de la direction du système des Nations Unies. Elle a également rappelé l'engagement d'ONU-Femmes à lutter contre la discrimination réelle et/ou perçue, ainsi que contre toute forme de discrimination raciale à

l'embauche et dans l'obtention de promotions, afin que la diversité sur le lieu de travail progresse et que les personnes africaines et d'ascendance africaine y soient justement représentées. Cet effort implique une répartition plus équilibrée entre les régions et les échelons professionnels, notamment au siège des Nations Unies, où environ 60 % du personnel est originaire d'un seul groupe régional d'États Membres. La Directrice a souligné que le soutien collectif du Conseil d'administration et de l'ensemble des États Membres était nécessaire pour s'assurer que ces changements étaient véritablement mis en œuvre, ainsi que pour suivre et accompagner le personnel des Nations Unies dans le développement de sa carrière, de l'échelon des services généraux à celui de la direction. Elle a demandé à ce que le Conseil d'administration, sous la direction de son Président, « veille à ce que les questions raciales et de genre soient parmi les intersectionnalités les plus visibles du moment ».

9. Sur la question de la violence survenue durant la pandémie, la Directrice exécutive a rappelé que 146 États Membres avaient répondu favorablement à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu immédiat partout sur la planète. La violence sexuelle, le harcèlement sexuel en ligne, et les pratiques traditionnelles néfastes progressent dans le monde et ont de terribles conséquences sur les femmes et les filles marginalisées. ONU-Femmes reste impliquée dans la lutte contre le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle et les agressions sexuelles, notamment par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

10. L'initiative Spotlight, fruit du partenariat conclu entre l'Union européenne et les Nations Unies, a octroyé, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 9 millions de dollars supplémentaires à 44 organisations de la société civile intervenant en Afrique subsaharienne, avec comme priorités le renforcement institutionnel, l'atténuation des risques et le rétablissement des personnes survivantes durant la pandémie. La Directrice a exhorté les acteurs de la société civile à répondre à l'appel à propositions que le Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes devait publier vers la fin du mois de septembre 2020.

11. Dans le cadre de sa participation aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies, ONU-Femmes s'est attachée à renforcer les dispositifs institutionnels mis en place pour remédier aux problèmes rencontrés dans la lutte contre le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle et les abus sexuels. Elle a également participé aux interventions menées par les pays sous la houlette des coordonnateurs résidents/coordonnateurs humanitaires, telles que la sensibilisation et l'évaluation des risques. Enfin, elle a contribué aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies, par exemple l'élaboration de notes d'orientation nationales individuelles pour les pays, et la centralisation en temps réel des signalements d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels au moyen d'un dispositif électronique.

12. ONU-Femmes a mené un plaidoyer actif auprès des pays afin qu'ils intègrent une perspective de genre dans leurs programmes de relance budgétaire, et usé de son influence pour orienter les priorités du Financement du développement, par l'intermédiaire des partenaires et groupes de premier plan, parmi lesquels les ministres des Finances et les banques de développement multilatérales. L'Entité a notamment mené un plaidoyer auprès du Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires (Bureau MPTF), lequel a accepté d'intégrer des marqueurs de genre et des cibles financières liées au genre dans le cadre de ses activités. Par exemple, dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour l'action face au COVID-19 et pour le relèvement créé par le Secrétaire général, 61 % des meilleures propositions avaient comme premier objectif l'égalité des sexes, bien au-delà des 30 % visés pour l'affectation des financements.

13. Attirant l'attention sur le fait que l'Entité devait être stable et correctement financée, la Directrice exécutive a demandé au Conseil d'administration son soutien pour atteindre le montant des recettes prévues au titre du budget intégré 2020-2021, et ainsi mettre en œuvre le Plan stratégique dans son intégralité. L'année précédente, les recettes d'ONU-Femmes avaient atteint la somme record de 527,4 millions de dollars US. Toutefois, la part des ressources ordinaires par rapport aux autres ressources avait sensiblement baissé, passant de 44 % en 2015 à 28,5 % en 2019. En 2020, les ressources autres que les ressources de base ont déjà permis de constituer 95 % du budget nécessaire, en grande partie grâce à la générosité de la Commission européenne, ainsi que de l'initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles financée conjointement par l'Union européenne et les Nations Unies. La Directrice a néanmoins prévenu qu'en ce qui concernait les ressources ordinaires, il faudrait s'attendre à un déficit de financement de plus de 50 millions de dollars US en 2020. Elle a instamment demandé aux États Membres de contribuer davantage au financement des ressources ordinaires, et de s'assurer que l'octroi des fonds au titre des autres ressources s'effectue selon des modalités plus souples et avec davantage de visibilité, conformément aux dispositions du Pacte de financement. Profitant de cette occasion, la Directrice a exprimé sa reconnaissance à l'égard des partenaires ayant avancé la date du versement et apporté une contribution supplémentaire, grâce auxquels des interventions de lutte contre le COVID-19 ont pu être rapidement mises en place. Elle a également adressé ses remerciements aux gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, de la Finlande, de la France, et du Luxembourg pour leur contribution accrue aux ressources ordinaires. Enfin, elle a exhorté les pays n'ayant pas encore apporté leur contribution aux ressources ordinaires en 2020 à s'y atteler.

14. La Directrice exécutive a remercié les gouvernements de la France et du Mexique pour avoir maintenu leur engagement en faveur de l'initiative Génération Égalité, dont la mise en route a été repoussée au premier semestre 2021 en raison de la crise du COVID-19, et dont les modalités devraient être redéfinies de façon à tenir compte des répercussions de la pandémie. Dorénavant, cette initiative s'inscrira dans une dynamique d'action régionale intégrant les activités de lutte contre le COVID-19 menées par ONU-Femmes, et la mobilisation des parties prenantes sera élargie.

15. La Directrice a conclu son discours en rappelant les principales dates d'anniversaire de 2020, parmi lesquelles le 75^e anniversaire de la création des Nations Unies, le cinquième anniversaire de l'adoption du Programme 2030, le dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes, le 20^e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que les 25 ans de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, tout en mettant l'accent sur le fait que les femmes et les filles du monde entier dépendaient toujours du soutien collectif de la communauté internationale.

16. Avant de laisser la parole aux délégations des États Membres, le Président du Conseil d'administration, M. Jukka Salovaara (Finlande), a adressé ses félicitations à ONU-Femmes à l'occasion de son dixième anniversaire. Il a remercié la Directrice exécutive pour son intervention détaillée, et en particulier pour son rappel des progrès accomplis depuis 1995 par la communauté internationale dans sa quête pour l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Faisant écho aux sentiments exprimés par la Directrice, il a réitéré l'importance de la contribution aux ressources de base visant à appuyer la réalisation des activités d'ONU-Femmes, et la nécessité pour le Conseil d'administration d'apporter son soutien à l'Entité. En particulier, il s'est montré favorable à la posture ferme adoptée par l'Entité pour lutter contre les discriminations raciales existant en son sein.

17. Après avoir remercié la Directrice exécutive pour son intervention détaillée et instructive, les États Membres ont également félicité ONU-Femmes pour son dixième anniversaire et lui ont témoigné leur reconnaissance tant pour son action en faveur des femmes et des filles que pour son intervention rapide face à la pandémie de COVID-19. Mettant en avant les réalisations accomplies, tout en avertissant des difficultés rencontrées à l'échelle nationale, plusieurs délégués sont revenus sur le 25^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, laquelle a marqué un tournant, et sur le Forum Génération Égalité à venir et ses coalitions d'action, lesquels constitueront un complément fort utile aux engagements déjà pris à l'échelle internationale.

18. Dans une déclaration conjointe, plusieurs délégués ont attiré l'attention sur le fait que la pandémie de COVID-19 mettait à l'épreuve les limites de la réforme du système de développement des Nations Unies et de sa mise en œuvre. Alors que la communauté internationale se préparait à reconstruire en mieux et de façon plus respectueuse de l'environnement, des actions plus concertées étaient nécessaires dans les cinq grands domaines suivants : 1) coordination et collaboration renforcées grâce à l'adoption de politiques et à la mise en place d'activités conjointes sous la direction des coordonnateurs résidents, en mettant l'accent sur les avantages comparatifs de chaque partie prenante ; 2) productivité, et éventuellement améliorations fondées sur les résultats des recherches menées par le Business Innovation Group ; 3) mise en œuvre de l'ensemble des volets du Pacte de financement, autre pilier de la réforme du système de développement des Nations Unies, ce qui comprend notamment la définition de seuils de référence, d'échéances et de cibles pour tous les indicateurs pertinents ; 4) mise en conformité des programmes avec les exigences du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), plan pour lequel l'Entité avait été instamment priée de participer aux travaux d'intégration des questions de genre ; et 5) mise en œuvre de l'ensemble des volets du Dispositif mondial de responsabilisation en matière de gestion, et suivi régulier des progrès accomplis à cet égard.

19. Les États Membres ont insisté sur le fait que la programmation fondée sur les données revêtait une importance décisive. L'un(e) des délégués a demandé quels étaient les moyens qu'ONU-Femmes pourrait mettre en place pour améliorer davantage sa coordination dans le cadre des interventions de lutte contre le COVID-19 programmées par le système des Nations Unies. Une autre personne a souligné l'importance de respecter l'appropriation nationale, ainsi que la réglementation nationale en vigueur dans les pays, et de s'abstenir de promouvoir l'avortement comme service essentiel dans le cadre des interventions de lutte contre le COVID-19. Une autre personne a émis le souhait que la terminologie utilisée dans les rapports officiels d'ONU-Femmes soit convenue à l'échelon intergouvernemental. Des inquiétudes ont également été exprimées quant au fait que le Forum Génération Égalité n'avait pas fait l'objet d'un accord formel par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

III. Dialogue structuré sur le financement

20. La Directrice exécutive adjointe, M^{me} Anita Bhatia, a présenté l'ordre du jour relatif au dialogue structuré sur le financement et à la Proposition conjointe détaillée sur la politique de recouvrement des coûts. Elle a souligné qu'ONU-Femmes s'était engagée à améliorer le mode d'application des principes du processus de réforme entamé au sein du système de développement des Nations Unies, ce qui passait notamment par une mise en œuvre plus aboutie du Pacte de financement. En outre, elle a mis en avant la nécessité d'une collaboration plus étroite avec les membres du Conseil d'administration, dans l'optique d'améliorer la pérennité, la prévisibilité et

la modularité des contributions aux ressources de base, tout en poursuivant les efforts d'élargissement et de diversification de la base de financement. Enfin, les États Membres devraient user de leur influence pour infléchir la trajectoire des financements octroyés par les autres pays, et faire en sorte que ces fonds soient mis au service de l'égalité des sexes.

21. Le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a présenté le rapport sur le dialogue structuré sur le financement. Le dialogue structuré sur le financement, qui est en cours, vise à favoriser l'efficacité et la productivité organisationnelles en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021. L'objectif global de ce dialogue consiste à garantir que les budgets intégrés d'ONU-Femmes pour les exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 seront intégralement financés pour permettre la mise en œuvre complète du Plan stratégique 2018-2021.

22. Conformément aux décisions relatives au dialogue structuré sur le financement prises par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes, le rapport ainsi présenté visait à mettre en évidence la concordance accrue entre les résultats attendus au titre du Plan stratégique 2018-2021 et les ressources qui lui sont consacrées. Il est tenu compte des récentes discussions et préconisations visant à améliorer la qualité des exercices de dialogue structuré sur le financement, ainsi que des mesures prises pour harmoniser les méthodes de dialogue et la restitution des informations relatives au Pacte de financement par le Programme de développement des Nations Unies (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes.

23. En 2019, le total des recettes d'ONU-Femmes, toutes sources confondues, s'établissait à 527,4 millions de dollars US, soit une hausse de 30 %. Par rapport à 2018, les ressources ordinaires avaient reculé de 4 % pour s'établir à 143 millions de dollars US, tandis que les autres ressources avaient augmenté de 52 % pour atteindre 357,5 millions de dollars US. Le reste a été reçu sous forme de contributions statutaires et d'autres recettes. Comment l'a expliqué la Directrice exécutive dans son discours d'ouverture, la forte hausse des autres ressources en 2019 était attribuable aux financements reçus de la Commission européenne par le biais de l'initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, initiative conjointement financée par l'Union européenne et les Nations Unies. Alors que les autres ressources étaient en hausse, les ressources ordinaires présentaient un déficit de 57 millions de dollars US, soit 28,5 % de moins que le budget intégré approuvé par le Conseil d'administration pour l'année 2019.

24. ONU-Femmes a noté avec satisfaction la forte hausse des recettes provenant des autres ressources en 2019. Elle s'est également dite prête à collaborer étroitement avec les principaux donateurs pour remédier à la baisse de la part des ressources ordinaires, qui en 2019 était tombée sous la barre des 30 % fixée par le Pacte de financement. Dans le budget intégré annuel de l'exercice biennal 2020-2021 en cours, les ressources ordinaires, qui visent à financer les fonctions d'appui sur le plan normatif, la coordination du système des Nations Unies, ainsi que les activités de type opérationnel, ont été fixées, de manière relativement prudente, à 200 millions de dollars US. En conséquence, l'Entité a cherché d'autres soutiens financiers afin de pouvoir mener à bien sa mission.

25. Les délégués ont encouragé ONU-Femmes à poursuivre la diversification de ses sources de financement, notamment en maintenant sa collaboration avec les institutions financières internationales. Ils ont instamment demandé à l'Entité de faire bon usage des dispositifs de financement innovants, et ont félicité celle-ci d'avoir atteint la somme de 500 millions de dollars US. Les États Membres ont fait part de leur inquiétude quant au recul des contributions aux ressources de base. Dans une déclaration conjointe, plusieurs d'entre eux ont souligné à quel point ce type de

contribution était devenu encore plus important en raison de la pandémie de COVID-19 ; ils ont exhorté ONU-Femmes à porter à la connaissance du Conseil d'administration les efforts accomplis en vue d'atténuer les répercussions du COVID-19, et à solliciter de nouveaux donateurs, en particulier dans le secteur privé. Des délégués ont demandé à ce que le dialogue structuré sur le financement soit mené tout au long de l'année, afin que le Plan stratégique puisse être financé de façon pérenne. Selon eux, il est primordial d'élargir le vivier des contributeurs aux ressources de base, par exemple en investissant davantage dans les initiatives de collecte de fonds innovantes, telles que les comités nationaux, ainsi qu'en améliorant la reconnaissance et la visibilité des donateurs contribuant aux ressources de base. Des félicitations ont également été adressées à ONU-Femmes pour avoir consacré 14 % des dépenses totales du programme, soit 45,7 millions sur 326 millions de dollars US, à des programmes conjoints, et avoir ainsi presque atteint la cible de 15 % fixée dans le Plan stratégique.

26. L'un(e) des délégués a pris acte des efforts accomplis par l'Entité dans les domaines de la coopération Nord-Nord et Sud-Sud, et de la coopération triangulaire, ainsi que dans le financement d'activités ciblant la santé, l'autonomisation économique et la sécurité alimentaire des femmes. Cette personne attendait avec intérêt des informations sur l'évolution de ces projets.

IV. Proposition conjointe détaillée sur la politique de recouvrement des coûts

27. En vertu de la décision 2018/21 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, de la décision 2018/21 du Conseil d'administration de l'UNICEF, et de la décision 2018/6 du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, les organismes ont reçu l'instruction de : a) procéder à un examen conjoint de la définition des coûts, ainsi que de la classification des activités et des coûts associés, et convenir de définitions communes pour les catégories de coûts et les activités et fonctions correspondantes au niveau granulaire, en vue d'harmoniser davantage leurs méthodes, tout en respectant le modèle d'activité propre à chaque organisme ; b) soumettre une proposition détaillée préliminaire sur la politique de recouvrement des coûts à l'approbation de leurs conseils d'administration respectifs durant leur première session ordinaire de 2020, et soumettre la proposition détaillée finale durant la deuxième session ordinaire de 2020, pour décision finale ; c) procéder à un examen approfondi du taux de recouvrement des coûts, et joindre celui-ci à la proposition détaillée ; et d) remettre une note, également jointe à la proposition détaillée, expliquant pourquoi le recouvrement total des coûts n'est actuellement pas atteint. En tenant compte des décisions prises par le Conseil d'administration concernant les quatre organismes, et de l'issue des nombreux débats ayant eu lieu ultérieurement, les organismes ont mis au point une politique conjointe complète de recouvrement des coûts. Cette politique repose sur un cadre harmonisé de classification et de recouvrement des coûts, et sa mise en œuvre se veut simple et transparente.

28. Plusieurs États Membres ont pris la parole après la présentation. Ils ont conjointement exprimé leur opinion favorable vis-à-vis de la politique révisée, laquelle vise une harmonisation, une transparence et une collaboration renforcées entre les organismes. Ils ont également félicité ONU-Femmes pour avoir ouvert la voie à des initiatives similaires au sein du système des Nations Unies. Ils ont exhorté l'Entité à déployer cette politique au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'à mettre en place des dispositifs d'examen et de suivi du recouvrement des coûts, en publiant notamment un rapport annuel sur le taux de recouvrement des coûts. L'un(e) des délégués a demandé quelles étaient les mesures envisagées pour se préparer aux

années plus austères qui s'annoncent, compte tenu de la crise du COVID-19. En réponse à cette question, ONU-Femmes a détaillé trois mesures prises en ce sens : 1) réattribuer les économies faites sur les voyages et les ateliers ; 2) élargir les possibilités de financement en créant des programmes conjoints, ce qui permettrait de tirer parti des ressources d'autres organismes ; et 3) nouer de nouveaux partenariats, notamment avec des institutions financières internationales.

V. Plan stratégique

29. Le Conseil d'administration s'est vu remettre la feuille de route élaborée dans le cadre de la préparation du Plan stratégique 2022-2025, et a été informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes. La Directrice exécutive adjointe, M^{me} Anita Bhatia, a expliqué qu'ONU-Femmes miserait sur la collaboration dans le cadre du chapitre commun, et que celle-ci serait élargie au-delà des quatre organismes participants actuels. Les démarches consultatives à grande échelle feraient partie intégrante de l'élaboration du Plan stratégique 2022-2025. Une action conjointe est nécessaire, compte tenu des conclusions du processus d'examen Beijing+25, lequel a révélé que des progrès avaient été accomplis en matière d'égalité des sexes, mais que de graves difficultés persistaient.

30. En vue de l'élaboration du Plan stratégique 2022-2025, ONU-Femmes entendait affiner les axes stratégiques du programme, en s'appuyant sur les principes de gestion du changement et en usant de son influence auprès des autres acteurs pour optimiser l'efficacité de son action. Le Plan stratégique 2022-2025 serait fondé sur les droits et attentif aux besoins exprimés, il reposerait sur des données recueillies dans le cadre d'une démarche participative intensive menée aux échelles mondiale, régionale et nationale, et il serait élaboré en coordination avec les partenaires et avec les acteurs du système des Nations Unies. Il serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration en septembre 2021, et une version préliminaire serait présentée à la session annuelle de 2021. S'agissant du chapitre commun, il a été précisé qu'en réponse aux exigences du Conseil d'administration, un cadre de suivi commun avait été mis au point afin d'illustrer le mode de collaboration des organismes, en prenant soin de s'appuyer uniquement sur les indicateurs figurant déjà dans les plans stratégiques en cours pour garantir un suivi harmonisé.

31. La parole a été donnée aux États Membres, lesquels ont accueilli favorablement la feuille de route et se sont réjouis de la tenue d'un processus de consultation ouverte. Il a été réitéré que cette démarche participative devrait tenir compte des priorités nationales.

32. Un(e) délégué(e) a considéré que vouloir accorder une plus grande place au chapitre commun dans le Plan stratégique 2022-2025 constituait une avancée positive, et a accueilli favorablement la mise en place du cadre de suivi. Un(e) autre délégué(e) a souligné l'importance de mesurer les résultats des activités menées conjointement et de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience, et a accueilli favorablement les dialogues stratégiques prévus avec les autres organismes. Un(e) autre a approuvé le rôle actif de l'Entité dans la coordination des travaux menés avec les autres organismes figurant dans le chapitre commun, ainsi que dans la consultation du bureau d'évaluation indépendant. Le projet tendant à garantir un Plan stratégique 2022-2025 fondé sur les droits et les données a reçu l'appui des délégués, dont certains ont également fait remarquer que le plan devait être axé sur les personnes. Les plans visant à communiquer des mises à jour régulières aux États Membres ont été favorablement accueillis. Un(e) délégué(e) a précisé qu'il était important de prendre appui sur le Plan stratégique actuel, afin que les cinq résultats

restent pertinents dans le cadre du nouveau plan, et d'employer la terminologie convenue au niveau intergouvernemental, afin que le plan stratégique soit compris et utilisable par tous.

33. Tout en se félicitant des principes encadrant la feuille de route du Plan stratégique 2022-2025, un(e) délégué(e) a souligné l'importance de mener une vaste consultation auprès des autorités locales et de la société civile, et a demandé des informations supplémentaires quant aux mesures envisagées pour mener à bien de telles consultations.

34. Le Secrétariat a répondu que le travail de terrain était au cœur de l'élaboration du Plan stratégique 2022-2025, à plus forte raison depuis le déclenchement de la pandémie de COVID-19. Il incombera aux directeurs régionaux de s'assurer que l'avis des parties prenantes locales est pris en compte et respecté. Il a été souligné que les travaux menés en dehors des quatre organismes concernés par le chapitre commun étaient déjà en cours ; l'Entité assure le rôle de coordination pour lequel elle est mandatée et use de son influence auprès des autres organismes, en particulier pour intégrer la question de l'égalité des sexes dans les interventions socioéconomiques déployées pour lutter contre le COVID-19.

35. La Directrice exécutive adjointe, M^{me} Åsa Regnér, a insisté sur le fait que les priorités du Plan stratégique 2022-2025 devaient prendre appui sur un socle de connaissances solide. En 2020, pour faire le point sur la situation en matière d'égalité des sexes dans le monde, ONU-Femmes a passé en revue un ensemble de documents comprenant l'examen Beijing+25, les rapports nationaux, le rapport du Secrétaire général, ainsi que la déclaration politique effectuée lors de la 64^e session de la Commission de la condition de la femme. Cette analyse a permis de repérer les domaines où une valeur ajoutée pourrait se justifier et où les besoins sont les plus criants. Il ressort également qu'une plus grande ouverture au rôle des hommes et à la question de la masculinité dans la conduite du changement devrait être intégrée dans le Plan stratégique 2022-2025. De surcroît, de multiples dynamiques devront être prises en compte à mesure que progressera l'élaboration du nouveau plan stratégique, notamment la pandémie actuelle de COVID-19 et ses répercussions, les conflits et les crises, la révolution technique et le changement climatique.

VI. Compte rendu sur les méthodes de travail des Conseils d'administration

36. Le Secrétaire du Conseil d'administration a précisé qu'ONU-Femmes avait coordonné l'ensemble des activités collaboratives de préparation du document conjoint menées par le Conseil d'administration, et qu'à ce titre, l'Entité avait joué un rôle déterminant pour garantir une démarche résolument consultative et coopérative, et cohérente avec la réforme du système de développement des Nations Unies. Les trois principaux objectifs des États Membres étaient les suivants : 1) raccourcir le programme/ordre du jour de la deuxième session ordinaire comme l'avaient demandé les États Membres, puisque cette session aurait eu lieu en même temps que l'Assemblée générale des Nations Unies ; 2) harmoniser le programme des trois conseils d'administration ; et 3) renforcer la productivité et la supervision des conseils d'administration. Si ces objectifs étaient validés, la proposition de rapport garantirait une parfaite harmonisation des questions inscrites au programme/à l'ordre du jour des conseils d'administration, ce qui renforcerait la fonction de supervision horizontale et serait conforme à l'esprit des réformes des Nations Unies.

37. Au nom du Bureau, le Président a remercié le Secrétariat du Conseil d'administration d'ONU-Femmes pour son engagement en tant qu'organisme

coordonnateur de l'année et a convenu qu'ONU-Femmes avait été une force motrice et unificatrice dans le processus d'harmonisation.

38. Un(e) délégué(e) a fait part de sa satisfaction quant à la création du document conjoint, et a exprimé le souhait de se réserver le droit de modifier le nombre de jours consacrés à chaque session afin de faciliter la participation de son pays aux sessions, jugée essentielle au bon déroulement de la fonction de supervision du Conseil d'administration.

39. Le Secrétaire a répondu que le nombre de jours consacrés aux sessions du Conseil d'administration en 2021 avait été fourni uniquement à titre indicatif, précisant qu'une discussion sur ce point se tiendrait en amont avec le Bureau et qu'il était tout à fait possible que des modifications soient apportées au calendrier dans un sens ou dans l'autre.

VIII. Évaluation

40. La Directrice des Services indépendants d'évaluation et d'audit a présenté la méta-synthèse des évaluations gérées par ONU-Femmes en 2019. Elle s'est alignée sur le contenu de la décision 2020/4, afin que la tonalité de la politique se rapproche de celle du Plan stratégique. Les principales observations du rapport de la méta-synthèse ont été exposées, notamment le fait que 68 évaluations avaient été examinées afin de dégager les tendances relatives aux quatre réalisations escomptées en matière d'efficacité.

41. De la méta-synthèse, il est ressorti qu'ONU-Femmes avait joué un rôle central dans les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes, ainsi que pour recenser les facteurs d'inhibition. S'agissant des partenariats, la convergence des programmes d'ONU-Femmes avec les programmes publics en cours a favorisé l'appropriation. S'agissant des bonnes pratiques, le rapprochement avec des partenaires locaux reconnus s'est avéré indispensable. La faible capacité des partenaires et le fort taux de rotation du personnel ont perturbé la mise en œuvre des programmes. Comme l'ont indiqué les bonnes pratiques, les produits de la connaissance ont contribué à la réussite des programmes, en particulier lorsqu'ils étaient mis entre les mains des personnes ciblées. Parmi les difficultés ayant fait obstacle à la mise en œuvre, ont été cités la faible capacité des partenaires, un investissement insuffisant en interne, la surcharge de travail et le fort taux de du personnel, ainsi que le sous-financement.

42. L'administration a indiqué que la méta-synthèse constituait un outil extrêmement précieux pour favoriser l'efficacité et la productivité au sein d'ONU-Femmes, et qu'elle continuerait de tout mettre en œuvre pour simplifier et perfectionner les systèmes, ainsi que pour garantir des programmes et des orientations stratégiques d'excellente qualité, en interne comme en externe, afin que les partenaires puissent renforcer leurs capacités et produire des connaissances qui leur permettent de mettre au point des solutions fondées sur des données factuelles. En outre, l'administration a réaffirmé qu'elle prendrait des mesures afin que les ressources financières et humaines réduites soient utilisées le plus rationnellement possible, notamment dans le cadre de la gestion du changement et de l'affectation des ressources de base au sein de l'Entité. Par ailleurs, l'administration a relevé que, si elle exécutait efficacement son mandat de coordination, l'Entité pourrait conduire le changement à plus grande échelle en usant de son influence auprès des autres acteurs du système, et mener à bien sa mission en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. S'agissant de la gestion axée sur les résultats, les travaux visant à ajuster et mailler davantage les systèmes d'assistance se sont poursuivis, de même que ceux visant à mener une analyse approfondie du portefeuille pour consolider davantage ce volet d'activité.

43. Un État Membre a regretté qu'ONU-Femmes n'ait pas suivi la terminologie convenue au niveau intergouvernemental dans le rapport de la méta-synthèse, et a demandé pourquoi la méta-synthèse était fondée sur les données de la période 2017-2019 plutôt que sur celles du dernier exercice fiscal.

44. ONU-Femmes a été félicitée pour ses nombreuses actions positives, notamment la collaboration renforcée avec la famille des Nations Unies, en mettant à profit ses avantages comparatifs. La question s'est également posée quant à savoir pourquoi la position de leadership de l'Entité au sein des groupes thématiques sur le genre n'avait pas donné de résultats plus satisfaisants. Dans une réponse régionale conjointe, plusieurs États Membres ont reconnu les efforts consentis par ONU-Femmes pour aligner la Politique d'évaluation avec le Plan stratégique 2018-2021.

45. La nécessité d'améliorer la capacité d'ONU-Femmes en matière de gestion axée sur les résultats a été reconnue, par exemple en améliorant l'utilité du Système de gestion axée sur les résultats (ainsi que la capacité du personnel en la matière).

46. S'adressant au Conseil d'administration, la Directrice exécutive adjointe, Mme Anita Bhatia, a assuré que les propositions soumises par les États Membres avaient bien été prises en compte ; elle a souligné la nécessité de se rapprocher des coordonnateurs résidents pour accorder la priorité aux groupes thématiques sur le genre, et d'agir en collaboration au sein des équipes de pays des Nations Unies afin que celles-ci reçoivent l'attention qui leur est due et dont elles ont besoin. Elle ajouta que le rôle de leadership assumé par ONU-Femmes à l'égard de ces groupes thématiques avait varié selon les régions, et que l'Entité intensifierait la formation à la gestion de programme portant sur les cycles de programme et la gestion axée sur les résultats. La personne dirigeant l'évaluation a souligné que l'administration avait formulé des réflexions intéressantes sur la gestion axée sur les résultats et sur le leadership des groupes thématiques sur le genre. Pour améliorer les résultats, il est indispensable de réaliser des investissements et de disposer d'une capacité suffisante sur le terrain ; cela dépend aussi de l'aptitude d'ONU-Femmes à passer par les coordonnateurs résidents et à œuvrer de concert avec eux. Aux fins de clarification, il a été précisé que les données de la période 2017-2019 avaient effectivement été utilisées dans la méta-synthèse, ce qui avait permis de disposer de données pluriannuelles en quantité suffisante pour procéder à l'analyse et dégager des tendances.

VIII. Déclaration de la Présidente du Conseil du personnel du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et mesures prises par l'administration

47. La représentante du Conseil du personnel d'ONU-Femmes, M^{me} Sonya Thimmaiah, a fait une déclaration au nom de la Présidente, au cours de laquelle elle a présenté ses condoléances aux collègues ayant perdu des proches des suites du COVID-19. Elle a exprimé son inquiétude quant à la charge de travail accrue et aux difficultés à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi qu'aux risques liés au retour sur le lieu de travail. Elle a indiqué que certains collègues avaient eu des pensées suicidaires et souffraient de dépression. Le Conseil du personnel a participé à des groupes de travail internes et apprécié l'aménagement des modalités de travail. L'attention a été attirée sur le fait que les membres du personnel

ayant une famille à charge avaient dû assumer davantage la garde des enfants. L'importance du mouvement mondial contre le racisme a été soulignée, en ajoutant que jusqu'à l'arrivée de ce mouvement au cours des mois précédents, une attention insuffisante avait été accordée aux questions des préjugés raciaux et du racisme au sein d'ONU-Femmes. Un lieu de travail véritablement inclusif est primordial, et le Conseil du personnel s'est montré favorable à un changement de culture, en particulier concernant la discrimination à l'embauche. Il a assuré qu'il comptait sur le soutien de la communauté des donateurs pour mener à bien ce changement de culture et recruter davantage de personnel originaire de pays sous-représentés de l'hémisphère Sud. Enfin, il a demandé que les principes de diligence professionnelle soient appliqués de façon équitable à l'égard des membres du personnel, que ceux-ci aient ou non le statut de fonctionnaire, afin de remédier aux défaillances de certaines modalités contractuelles en vigueur.

48. La Directrice exécutive a répondu que les recommandations formulées par le Conseil du personnel à l'intention de l'administration d'ONU-Femmes étaient d'une importance capitale. Elle s'est dite fière des membres du Conseil du personnel, qui ont consacré beaucoup d'énergie à l'amélioration du bien-être de leurs collègues. Elle a réaffirmé que 2020 avait été une année difficile et que le personnel d'ONU-Femmes avait été confronté à de nombreux problèmes supplémentaires. Bien que l'administration eût tenté de répondre aux besoins du personnel, la Directrice exécutive a reconnu que plus de mesures auraient pu être prises pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, une question sur laquelle l'administration entendait poursuivre ses efforts en concertation avec le Conseil du personnel. La Directrice exécutive a redit qu'ONU-Femmes avait fait preuve de soutien et avait offert des modalités de travail optimales en matière de flexibilité. Elle a fait part de sa grande inquiétude face aux conséquences de la crise sur le personnel, notamment le fort sentiment d'isolement et les pensées suicidaires chez certains, et insisté sur la nécessité de mettre en place des moyens non intrusifs visant à s'assurer du bien-être des collègues. Sur la question du racisme, la Directrice de l'Entité a réaffirmé qu'en faisant preuve d'initiative pour surmonter les graves difficultés rencontrées dans ce domaine, le Conseil du personnel avait apporté un soutien à ONU-Femmes ; elle a souligné que l'administration était déterminée à gérer les questions raciales et les questions de genre de façon conjointe et symétrique. S'agissant des modalités contractuelles, l'administration a accueilli favorablement les préconisations fournies par le Conseil du personnel.

IX. Clôture

49. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a remercié le Président de son leadership efficace durant la session, ainsi que les vice-présidents de leur contribution et de leur accompagnement précieux, grâce auxquels les décisions initiales ont pu être arrêtées. Elle a répondu à plusieurs commentaires formulés sur des points spécifiques de l'ordre du jour, et remercié les États Membres de leur coopération et de leur collaboration, grâce auxquelles un dialogue fructueux a été rendu possible, et de leur participation à la célébration du dixième anniversaire d'ONU-Femmes. Elle a exprimé sa reconnaissance pour la confiance et l'assurance qui ont été tissées au fil des années entre le Conseil d'administration et ONU-Femmes, en faisant l'éloge de l'ouverture des échanges avec le Conseil du personnel, une qualité qui, selon elle, avait encore plus de sens en contexte de pandémie.

50. Sur la question du financement, la Directrice exécutive a déclaré qu'elle se réjouissait à l'idée de collaborer avec les États Membres en vue de rétablir l'équilibre entre les fonds de base et les autres ressources, tout en reconnaissant que la crise du COVID-19 aurait des répercussions sur la mobilisation des ressources, puisqu'aucun

pays n'avait été épargné par la crise financière engendrée par la pandémie. La Directrice exécutive a remercié les États Membres ayant généreusement contribué au financement d'ONU-Femmes au cours de la nouvelle période, ce qui a permis à l'Entité de faire preuve d'agilité. Elle a réaffirmé qu'ONU-Femmes était déterminée à accroître ses efforts de mobilisation des ressources, notamment en se rapprochant du secteur privé, et que l'Entité trouverait non seulement des ressources financières, mais également des appuis non financiers afin d'éviter des dépenses importantes. Elle a pris acte, avec reconnaissance, des commentaires positifs formulés par plusieurs États Membres sur l'intervention de lutte contre le COVID-19 menée par ONU-Femmes, ainsi que de la souplesse manifestée par les donateurs, grâce à laquelle l'Entité a pu faire montre d'agilité. Elle a promis de continuer à collaborer étroitement avec le système des Nations Unies afin que l'intervention de lutte contre le COVID-19 et les efforts de relèvement tiennent effectivement compte des questions de genre.

51. La Directrice exécutive a adressé ses remerciements aux délégués pour leurs encouragements quant aux progrès accomplis par l'Entité dans la mise en œuvre du Plan stratégique, comme indiqué dans l'examen à mi-parcours. Elle a réaffirmé qu'en dépit des immenses défis qui avaient secoué l'année 2020, ONU-Femmes maintiendrait l'élan insufflé par le 25^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elle se réjouissait à la perspective de fêter cet anniversaire le 1^{er} octobre, et attendait avec impatience de participer au Forum Génération Égalité l'année suivante, et de voir quelle en serait l'issue.

52. La Directrice exécutive a conclu en remerciant le Président, le Bureau, les autres membres du Conseil d'administration, les membres du personnel, ainsi que le Secrétaire et le Secrétariat du Conseil d'administration pour leurs efforts constants, tout particulièrement durant les deux jours de cette rencontre virtuelle, et pour les félicitations reçues à l'occasion du dixième anniversaire de l'Entité.

53. Le Président du Conseil d'administration a remercié la Directrice exécutive, les membres du personnel, notamment le Secrétariat du Conseil d'administration, ainsi que l'ensemble des délégués, avant de clôturer officiellement la session.

Annexe

Décisions adoptées lors de la deuxième session ordinaire de 2020 2020/7

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* du rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes (UNW/2020/7) ;
2. *Reconnaît* les améliorations apportées par ONU-Femmes aux dialogues structurés sur le financement et invite ONU-Femmes à rester impliquée dans les dialogues structurés avec l'ensemble des États Membres tout au long de l'année ;
3. *Prie* ONU-Femmes de maintenir les efforts visant à améliorer son efficacité, sa productivité, sa transparence et son respect du principe de responsabilité, et, à cet égard, de continuer à fournir des informations sur les activités relatives à ses programmes, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration ;
4. *Prie* ONU-Femmes de faire part au Conseil d'administration, en amont de la session annuelle de 2021 et lors de la deuxième session ordinaire de 2021, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, des mesures prises par ONU-Femmes pour atténuer les effets de la potentielle baisse des ressources ordinaires et des autres ressources, notamment sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 et sur la préparation du Plan stratégique 2022-2025 ;
5. *Note* le déclin de la part des ressources ordinaires dans les recettes provenant des contributions volontaires, lesquelles ont reculé sous le seuil de 30 % fixé par le Pacte de financement en 2019 ;
6. *Encourage* tous les États membres en mesure de le faire à augmenter leurs contributions volontaires à ONU-Femmes, en particulier celles qui concernent les ressources ordinaires, et les invite à privilégier les financements conformes au Plan stratégique 2018-2021 et permettant une certaine flexibilité ainsi qu'un respect des délais fixés, si possible dans le cadre d'engagements pluriannuels, afin qu'ONU-Femmes reste en mesure de mener à bien sa mission ;
7. *Reconnaît* les lourdes conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, et invite les États Membres en mesure de le faire à soutenir spécifiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par le biais de contributions volontaires, en particulier celles qui concernent les ressources ordinaires, et à appuyer les dispositifs de financement communs interorganisations, lesquels offrent une certaine flexibilité, conformément aux dispositions du Pacte de financement ;
8. *Reconnaît* les progrès accomplis par ONU-Femmes dans la réalisation de ses engagements au titre du Pacte de financement, et prie ONU-Femmes de se rapprocher des entités du système de développement des Nations Unies et du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, en vue d'harmoniser, sous la coordination du Bureau, les indicateurs utilisés au sein du système de développement des Nations Unies, tout en veillant à ce que ceux-ci restent cohérents avec les spécificités de l'Entité ;
9. *Note* l'absence de définition commune convenue des « activités conjointes » et prie ONU-Femmes de se rapprocher des entités du système de développement des Nations Unies et du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, en vue d'élaborer, sous la coordination du Bureau, une définition valable à l'échelle du système des dépenses d'activités conjointes effectuées par les entités du

système de développement des Nations Unies, qui soit représentative de la coopération entre les entités dans le cadre des activités conjointes de développement ;

10. *Prie* ONU-Femmes de continuer à appuyer la mise en œuvre complète de la Stratégie relative aux activités d'appui au sein de l'ensemble des équipes de pays des Nations Unies d'ici à 2021.

16 septembre 2020

2020/8

Rapport sur la proposition conjointe détaillée sur la politique de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration :

1. *Approuve* la politique conjointe complète de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1), notamment les catégories de coûts, la méthodologie, et les taux de recouvrement, lesquels entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022 ;

2. *Prie* ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, de mettre à jour la présentation des taux des comités nationaux dans le tableau 4 de la politique, en veillant à préciser que dans le cas de l'UNICEF, le taux de 5 % s'applique uniquement aux contributions thématiques levées par les comités nationaux ;

3. *Décète* que la politique conjointe complète de recouvrement des coûts, telle que décrite dans le document intitulé DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1, prévaut sur la précédente politique de recouvrement des coûts, notamment les catégories de coûts, la méthodologie, et les taux de recouvrement ;

4. *Prie* ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, d'annexer à leurs rapports respectifs un rapport annuel harmonisé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts, dans lequel seront présentées les incidences financières des taux différenciés harmonisés et des dérogations accordées, et de continuer d'inclure, conformément aux dispositions de la politique, et entre autres éléments, le détail de chaque dérogation ou réduction accordée, en précisant le nom du donateur, le montant total de la contribution, le nom du programme, le taux de recouvrement et la valeur en dollars des États-Unis de la dérogation ou réduction en question, ainsi que les taux effectifs de recouvrement et les montants des coûts recouverts qui en résultent ;

5. *Décide* que les accords signés avant le 1^{er} janvier 2022 seront honorés sur la base des taux de recouvrement des coûts existants (conformément à la décision 2013/5 du Conseil d'administration) et que les nouveaux accords ainsi que les révisions d'accords existants entraînant des contributions supplémentaires ou nouvelles, signés après le 1^{er} janvier 2022, seront conformes aux taux de la politique de recouvrement des coûts telle qu'approuvée dans la présente décision ;

6. *Prie également* ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, de présenter, sous un format harmonisé, les calculs des taux indicatifs de recouvrement des coûts dans leurs documents budgétaires intégrés respectifs ;

7. *Prie* ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF, de lui soumettre un examen complet de la politique de recouvrement des coûts et de sa mise en œuvre pour décision à la deuxième session ordinaire de 2024, et prie également ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et

l'UNICEF, d'organiser une réunion d'information conjointe en 2023, au cours de laquelle sera présenté un calendrier commun pour l'examen de la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts et la formulation des observations et conclusions préliminaires y afférentes.

16 septembre 2020

2020/9

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* de la réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes ;

2. *Approuve* la proposition visant à réorganiser le plan de travail annuel 2021 du Conseil d'administration afin de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire.

16 septembre 2020

2020/10

Politique d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* des modifications apportées visant à aligner le Plan stratégique 2018-2021 sur la Politique d'évaluation et *approuve* la version révisée de la Politique d'évaluation.

16 septembre 2020